

Mais, comment prouver que cet archiprêtre représente le territoire antique de notre cité ? Par le nom même qu'il portait : celui de Suburbes. Les noms latins, *Suburbum*, *Suburbia*, ne veulent pas dire seulement faubourgs, comme on pourrait le croire : car, s'il en était ainsi, l'archiprêtre ne devrait renfermer que les quatre faubourgs de notre ville ; mais on doit donner à ce nom une signification plus étendue et plus conforme^v à son étymologie, qui veut dire : sous la ville, soumis à la ville. L'archiprêtre des Suburbes renfermait donc les paroisses dont le territoire était autrefois dépendant de Lyon. C'est ainsi que les provinces d'Italie qui dépendaient immédiatement de Rome et étaient soumises à ses magistrats, étaient appelées provinces suburbicaires : *Provineiæ Suburbicariæ vel Suburbanæ*. Ces provinces, suivant l'opinion la plus vraisemblable, étaient au nombre de cinq : le Latium ancien, le nouveau, la Valérie, le Picenum, l'Étrurie. Les évêques de ces provinces s'appelaient, au concile de Nicée, évêques suburbicaires. Ce titre s'est conservé dans celui des évêques d'Ostie, de Porto, de Palestine, de Frascati, d'Albano et de Sabine, situés dans la première et la troisième de ces provinces, et occupées par des cardinaux, les premiers en rang du sacré Collège.

Lyon n'est pas la seule ville dont nous pouvons connaître l'antique territoire par celui de l'archiprêtre, dont il

Saint-Didier-au-Mont-d'Or, 1,149.— Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 875.— Saint-Rambert, 109. — Collonges, 369. — Saint-Romain, 285. — Couzon, 317. — Albigny, 263. — Curis, 321. — Poleymieux, 621. — Saint-Germain-au-Mont-d'Or, 670. — Limonest, 940. — Dommarlin, 754. — Dardilly, 1,447. — Tassin, 788. — Charbonnières, 413. — Sainte-Consoce et Marcy-le-Loup, 1,170. — Saint-Genis-les-Ollières, 362. — Grezieu-la-Varenne, 1,177.— Francheville, 834. — Sainte-Foy-lès-Lyon, 980.— Caluire et Cidres, 1,113.— Villeurbanne, 1,200 (probablement).— Total, 21,506 hectares.